

DELIBERATION N° 42

Compte rendu annuel d'exploitation 2010 de réseaux d'eaux pluviales de la Ville de Dieppe par la CFSP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés: Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par: Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal Délégué, expose que la Ville de Dieppe assure le service d'assainissement des eaux pluviales pour le territoire communal. Elle dispose à cet effet d'un patrimoine de 77 km de canalisations ainsi que de 2 postes de relèvement, s'ajoutent les regards (1990), les points de rejets (14), les postes de relèvement (2), les chambres de dessablement (4).

1- LE CONTRAT

La CFSP assure l'exploitation du service du réseau assainissement pluvial en vertu du contrat d'affermage du 1er janvier 1992 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce contrat n'a fait l'objet d'aucun avenant depuis sa signature.

Ce contrat prévoit :

- - l'exploitation et l'entretien des installations de traitement
- - le pompage et la collecte des réseaux
- - le contrôle des branchements intérieurs à l'occasion des mutations de propriétaires

Le renouvellement au titre de la vétusté des équipements, machines tournantes et des branchements est confié à la CFSP.

Le renouvellement du génie civil et des canalisations est la charge de la Ville de Dieppe.

2- INDICATEURS USAGERS

117 usagers paient une redevance pluviale pour le rejet d'eaux prétraitées (fosses septiques, fosses toutes eaux).

3- TRAVAUX REALISES PAR LA VILLE DE DIEPPE OU DES TIERS EN DEHORS DU CONTRAT D'AFFERMAGE

Sur l'année 2010 des travaux hors contrat ont été réalisés à la demande de la Ville de Dieppe :

5 avaloirs ont été modifiés, 1 clapet pluvial a été remplacé et le réseau visitable (coques résine) quai Duquesne a été réhabilité.

Des grilles et des tampons ont été rescellés sur le collecteur situé entre la Grande rue du Pollet et le pont Colbert.

La Ville de Dieppe a également réalisé :

- Réparation du réseau – chemin de la Citadelle

- Réparation boîte de branchement – rue Bultel Bourdon
 - Remise en état de l'étanchéité d'une grille de pluvial – rue
- Ango
- Scellement d'un tampon – quai Bérigny

4- TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE

- Débouchage de réseau
- 5 interventions ont été nécessaires sur l'année 2010

- Curage des réseaux

Le programme de curage des collecteurs visitables et non visitables a permis d'effectuer un curage sur 1 402 mètres linéaire.

- Curage des avaloirs

Pour l'année 2010, le programme de curages des avaloirs a été réalisé, avec notamment un nombre d'intervention plus élevé à raison d'un passage par an à partir du mois de juillet, pour la grande majorité des avaloirs.

- Le bassin de rétention (rocade de Dieppe) est curé régulièrement

- Contrôles réguliers et curage des dessableurs :

- * avenue Gambetta

- * rues Toustain et Montigny

- * place Marcelin Berthelot

- Contrôle et débouchage des 75 regards mixtes prioritaires

- Contrôle des points clés sur le quai Henri IV

- 7 inspections télévisées, pour un total linéaire de 336 m

5- STATUT DES RESEAUX

La CFSP propose que les réseaux des différents propriétaires (SMPD, Sodineuf, SNCF) soient plus clairement identifiés.

6- DYSFONCTIONNEMENT CONSTATES

La CFSP a constaté des dysfonctionnements à plusieurs endroits de la ville et propose d'y remédier de la façon suivante :

- rue Louis Hébert : chemisage du réseau

- rue de la Libération : réseau à créer avec 3 avaloirs à reprendre

- avenue Gambetta : canalisation à renouveler

- impasse Virginie : grille pluviale raccordée au réseau d'assainissement – réseau à créer

- Grande Rue : fil d'eau abimé – inspection réalisée et devis établi

- pluviales
- quai Duquesne : rejet des eaux usées dans le réseau des eaux
 - Faubourg de la Barre : fil d'eau à reprendre
 - rue des Fontaines : fil d'eau à reprendre
 - rue Cité de Lime : fil d'eau à reprendre
 - rue Guerrier : fil d'eau à reprendre
 - rue Montigny : création de réseau
 - rue Vauban : rétrécissement de conduite à reprendre

7- ECONOMIE DE LA DELEGATION

La rémunération totale du délégataire au titre de l'année 2010 s'élève à 229 344,57 € HT.

Considérant :

- la présentation du compte rendu annuel d'exploitation 2010 du réseau d'eaux pluviales de la Ville de Dieppe par la CFSP intervenue en commission n° 6 en date du 21 juin 2011

- son examen lors de la commission consultative des services publics locaux le 21 juin dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du compte rendu annuel d'exploitation 2010 de réseaux d'eaux pluviales

☞ Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu annuel d'exploitation 2010 de réseaux d'eaux pluviales.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire